



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## EXTENSION DES CAPACITES D'UNE STATION DE LAVAGE

**SOLIS TANK CLEANING**  
REVENTIN-VAUGRIS (38)

Glossaire



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

## REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
29/01/2024	1	Création du document

## TABLE DES MATIERES

I. Dictionnaire des sigles.....	3
II. Glossaire.....	4

## I. DICTIONNAIRE DES SIGLES

---

Liste tirée des études constituant le dossier de demande d'autorisation environnementale.

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services

BASOL : Base de données française sur les sites industriels et activités nécessitant une intervention de l'état

IED : Directive sur les émissions industrielles, dite "IED"

IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques

Démarche "ERC" : Démarche Eviter, Réduire et Compenser

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RNR : Réserve Naturelle Régionale

PNR : Parc Naturel Régional

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZER : Zone à Emergence Réglementée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

## II. GLOSSAIRE

---

### **APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

Zone définie par une procédure relativement simple qui vise à la conservation de l'habitat (entendu au sens écologique) d'espèces protégées. L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux...).

### **BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services**

BASIAS est une base nationale recensant les sites industriels, abandonnés ou en activité, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, gérée par le MTES.

### **BASOL : Base de données française sur les sites industriels et activités nécessitant une intervention de l'état**

BASOL est une base constituée par le MTES, recensant les sites et sols pollués (potentiellement) nécessitant une intervention des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

### **IED : Directive sur les émissions industrielles, dite "IED"**

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles. Elle est le pendant pour les risques chroniques de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3.

### **IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques**

Pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, telle que prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, le législateur a soumis les installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) à autorisation environnementale (Art. L.214-3) pour les opérations susceptibles de :

- Présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique,
- Nuire au libre écoulement des eaux,
- Réduire la ressource en eaux,
- Accroître notablement le risque d'inondation,
- Porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique.

Les IOTA ne présentant pas ces dangers sont soumis à déclaration. Ils doivent néanmoins respecter les règles générales de préservation de la qualité et de la répartition des eaux superficielles, souterraines et des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, édictées en application de l'article L.211-2.

### **Démarche “ERC” : Démarche Eviter, Réduire et Compenser**

La démarche ERC est un principe qui vise à prévenir autant que possible les risques d'incidences négatives de certains projets et documents de planification sur l'environnement.

### **RNN : Réserve Naturelle Nationale**

Espace qui protège un patrimoine naturel remarquable, biologique et géologique, par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local. Protéger, restaurer, connaître et gérer ce patrimoine sont les principales missions de la réserve naturelle.

### **RNR : Réserve Naturelle Régionale**

Espace qui protège un patrimoine naturel remarquable, biologique et géologique, par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local. Protéger, restaurer, connaître et gérer ce patrimoine sont les principales missions de la réserve naturelle.

### **PNR : Parc Naturel Régional**

Territoire à dominante rurale reconnu au niveau national et/ou international pour sa valeur patrimoniale, culturelle et paysagère. Ainsi, l'obtention de la marque "Parc naturel régional" se fait par décret et se justifie sur certains critères. Les parcs naturels régionaux sont créés afin de mettre en place un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel d'un territoire.

### **SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

### **SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Document cadre qui traduit à l'échelle régionale les enjeux et objectifs de la Trame verte et bleue. Il a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire.

### **ZSC : Zone Spéciale de Conservation**

Zone constitutive du réseau Natura 2000 désignée par arrêté ministériel en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux**

Zones établies en application de la directive CEE 79/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Après validation, elles sont appelées à être désignées en ZPS.

### **ZPS : Zone de Protection Spéciale**

Site Natura 2000 sélectionné par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale (ZPS) se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

### **ZER : Zone à Emergence Réglementée**

Zone à émergence réglementée (pour les nuisances acoustiques) :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

### **ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.